



Conférence générale**Seizième session**

Vienne, 30 novembre-4 décembre 2015

Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI**Note du Secrétariat**

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.
2. Au 1^{er} décembre 2015, 171 États étaient Membres de l'ONUDI. Tous figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.
3. La présente note remplace le document PBC.31/11.



A. États figurant dans la liste A

Afghanistan	Guinée	Myanmar	République-Unie de Tanzanie
Afrique du Sud	Guinée-Bissau	Namibie	Rwanda
Algérie	Guinée équatoriale	Népal	Samoa
Angola	Îles Marshall	Niger	Sao Tomé-et- Principe
Arabie saoudite	Inde	Nigéria	Sénégal
Bahreïn	Indonésie	Oman	Seychelles
Bangladesh	Iran (République islamique d')	Ouganda	Sierra Leone
Bénin	Iraq	Ouzbékistan	Somalie
Bhoutan	Israël	Pakistan	Soudan
Botswana	Jordanie	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Sri Lanka
Burkina Faso	Kazakhstan	Philippines	Swaziland
Burundi	Kenya	Qatar	Tadjikistan
Cabo Verde	Kirghizistan	République arabe syrienne	Tchad
Cambodge	Koweït	République centrafricaine	Thaïlande
Cameroun	Lesotho	République de Corée	Timor-Leste
Chine	Liban	République démocratique du Congo	Togo
Comores	Libéria	République démocratique populaire lao	Tonga
Congo	Libye	République démocratique de Corée	Tunisie
Côte d'Ivoire	Madagascar		Turkménistan
Djibouti	Malaisie		Tuvalu
Égypte	Malawi		Vanuatu
Émirats arabes unis	Maldives		Viet Nam
Érythrée	Mali		Yémen
Éthiopie	Maroc		Zambie
Fidji	Maurice		Zimbabwe
Gabon	Mauritanie		
Gambie	Mongolie		
Ghana	Mozambique		

B. États figurant dans la liste B

Allemagne	Espagne	Japon	Pays-Bas
Autriche	Finlande	Luxembourg	Suède
Belgique	Grèce	Malte	Suisse
Chypre	Irlande	Monaco	Turquie
Danemark	Italie	Norvège	

C. États figurant dans la liste C

Argentine	Cuba	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bahamas	Dominique	Nicaragua	Suriname
Barbade	El Salvador	Panama	Trinité-et-Tobago
Belize	Équateur	Paraguay	Uruguay
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Brésil	Guatemala	République dominicaine	
Chili	Guyana	Sainte-Lucie	
Colombie	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis	
Costa Rica	Honduras		
	Jamaïque		

D. États figurant dans la liste D

Albanie	Croatie	Hongrie	Serbie
Arménie	Ex-République yougoslave de	Monténégro	Slovaquie
Azerbaïdjan	Macédoine	Pologne	Slovénie
Bélarus	Fédération de	République de Moldova	Ukraine
Bosnie-Herzégovine	Russie	République tchèque	
Bulgarie	Géorgie	Roumanie	
